

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juin 2021

---

MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DES INTERMITTENTS DE L'EMPLOI - (N° 4138)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les intermittents de l'emploi ont déjà bénéficié d'une aide à l'occasion de la crise sanitaire, à l'inverse de nombreux professionnels exerçant en indépendant.

Cette nouvelle aide de l'État au profit de l'ensemble des intermittents de l'emploi et des intérimaires inscrits comme demandeurs d'emploi ouvre un trop large éventail de personnes indemnisées ; au lendemain de la crise sanitaire, alors que la dette française se creuse, il est préférable de relancer une politique dynamique en faveur de l'emploi plutôt que d'instaurer de nouvelles aides.